

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 2e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 tenue le 12 novembre 2020 à 18h30, de façon virtuelle.

SONT PRÉSENTES

Mesdames	
Bard, Catherine	Enseignante
Desrosiers, Caroline	Parent
McFadden, Sandra	Enseignante
Mc Martin, Danielle	Personnel de soutien
Rochon, Marie-Hélène	Présidente
Roux, Marie-Christine	Enseignante

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs	
Auger, Martin	Directeur
Daoust, Jean-Sébastien	Parent
Kadja, Gabin	Parent
Routhier, Martin	Parent

EST ABSENT

Engoue Tcheukam	Andre
-----------------	-------

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur fait la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose de déplacer le point « cours d'école » au point de décisions, notamment pour parler d'une éventuelle campagne de financement.

Monsieur Martin Auger indique qu'aucune décision ne sera prise pour la cour d'école et qu'aucune campagne de financement n'aura lieu avant le congé des fêtes.

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

Il est proposé par Madame Catherine Bard d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2020.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre. Il est proposé par madame Marie-Hélène Rochon d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 octobre.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. MOT DE LA DIRECTION

Monsieur Auger mentionne que pour l'instant il n'y a pas de cas à l'école. Il parle également d'Espace Outaouais, Enviro Educ Action et la zone rouge.

6. Décisions :

CE #20-21-04

6.1 Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Monsieur Martin Auger présente le contenu du plan de lutte à la violence et à l'intimidation.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter le plan de lutte à la violence et à l'intimidation;
- **CONSIDÉRANT** que le personnel de l'école a été collaboré à l'élaboration du plan de lutte à la violence;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Danielle Mc Martin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** le plan de lutte à la violence et à l'intimidation de l'école du Dôme.

CE #20-21-05

6.2. Camp de jour pour la relâche

Il est mentionné qu'il n'y aura pas de service de garde pendant la semaine de relâche. Au besoin, on pourrait permettre à la Ville d'organiser un camp de jour.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 256 de la *Loi sur*

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement d'une école peut demander à sa commission scolaire la mise en place d'un service de garde dans ses locaux ;

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement des services de garde en milieu scolaire*, le conseil d'établissement peut convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche ;
- **CONSIDÉRANT** le manque d'intérêt de la clientèle ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Hélène Rochon, il est résolu à l'unanimité ;

6.3. Budget de fonctionnement

Aucune proposition de dépenses.

CE #20-21-06

6.4. Boissons énergisantes

On parle d'interdiction des boissons énergisantes pour les élèves.
Même chose pour les boissons gazeuses.

- **CONSIDÉRANT** que le personnel de l'école a été consulté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Danielle Mc Martin, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** l'interdiction des boissons énergisantes et des boissons gazeuses à l'école.

CE #20-21-07

6.5. Cadre budgétaire

Monsieur Auger présente 2 propositions en annexe.

- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- **CONSIDÉRANT** la présentation du cadre budgétaire 2020-2021 effectuée par la direction de l'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité ;

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

- **D'ADOPTER** le cadre budgétaire 2020-2021 du CSSPO, tel que présenté.

6.6. À la demande des enseignants (es)

Ce point décision est retiré.

7. INFORMATIONS ET/ OU DISCUSSIONS :

7.1. Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Monsieur Auger annonce qu'il y aura une formation obligatoire. Les informations suivront bientôt.

7.2. Éducation à la sexualité

Monsieur Auger présente le contenu.

7.3. Nouvelles journées pédagogiques

Monsieur Auger explique comment ils ont déterminé les 3 nouvelles journées pédagogiques.

7.4. Cour d'école

Monsieur Auger parle des développements pour la cour d'école.

7.5. Négociations

Les enseignants présentent leurs revendications et demandent l'appui individuel de chaque membre parent.

8. Mot de la technicienne du service de garde

Madame Brigitte Prévost mentionne que tout va bien malgré les mesures.

9. Mot des membres du personnel

Retour sur les négociations.

10. Mot du représentant au comité de parents

Monsieur Jean-Sébastien Daoust parle de la dernière rencontre du comité.

11. Varia

Aucun

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

Marie-Christine Roux que la séance soit levée à 20h05. Adoptée à l'unanimité

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 17 décembre 2020.

Marie-Hélène Rochon
Présidente

Martin Auger
Directeur